

Attestation d'adhésion à la Fapil



M. Thierry Debrand et Sébastien Cuny, en leurs qualités de président et de délégué général de la Fapil, attestent que l'organisme

*Nom de l'organisme : **FONCIERE CHENELET***

Adresse, CP, Ville : 28, rue des Moyecques 62250 LANDRETHUN LE NORD

Est, à ce jour adhérent de la Fapil et à jour de ses obligations pour l'année 2020 (cotisation réglée et rapport d'activité transmis à la Fapil).

Par son adhésion à la Fapil, l'organisme s'inscrit dans une démarche de renforcement de ses moyens et compétences et de partage d'expérience, prouvant ainsi son professionnalisme et son attachement à développer des services de qualité.

Fait à Paris, le 7 juillet 2020

*Signature du délégué général
de la Fapil*

Depuis 30 ans, la Fapil, réseau national d'associations et d'acteurs, est engagée sur le terrain auprès des mal-logés et met en œuvre les principes du Logement d'Abord.